

A. LuxGroup - Conditions générales de location

B. LuxGroup -Conditions générales pour les animations

A.LuxGroup - Conditions générales de location

Article 1 – OBJET

Les présentes CONDITIONS GENERALES de LOCATION (CGL) règlent les relations entre la société LuxGroup Sprl et ses clientes et clients (ci-après appelés le « Client »). Elles font partie intégrante du contrat passé entre le Client et LuxGroup Sprl et couvrent toutes formes de locations (ci-après les « Locations »).

LuxGroup Sprl offre au Client des Locations de matériels dans le domaine de l'organisation d'évènement.

En passant commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve.

Article 2 – PROPRIÉTÉ

Le matériel loué est la propriété de LuxGroup Sprl, à ce titre il est insaisissable par les tiers et le locataire n'a pas le droit de le céder, de le prêter ou de le sous-louer. Il ne doit apporter aucune modification superficielle ou substantielle au matériel.

Article 3 – PRIX

En contrepartie de la mise à disposition du matériel de location, le Client paiera à LuxGroup SPRL un prix de location selon le matériel choisi et la durée choisie. (voir devis)

Voir tableau ci-dessous :

- Château gonflable "classique" 100 € par jour
- Château gonflable "Combo Jungle" 160 € par jour
- Pack Sumo 100 € par jour
- Tente pliable professionnelle 30 € par jour
- Table de brasserie 8 € par jour
- Banc de brasserie 4 € par jour
- Table haute 20 € par jour

Frais de déplacement : en cas de livraison, le transport sera facturé au prix de 1 EUR/km aller et retour. (Calcul établit par "google maps" entre le siège social de la société et le lieu de l'animation)

Les prix de nos locations sont disponibles sur le site www.luxannif.com et s'entendent en EURO TTC.

LuGroup Sprl se réserve le droit de les modifier à tout moment, étant entendu que le prix en vigueur au moment de la commande s'applique.

Toute dérogation à ce tarif de base devra être expressément et préalablement acceptée par les deux parties dans un document écrit valant offre et acceptation définitive.

Article 4 - RESERVATION

La réservation du matériel de location est effective pour la date souhaitée au moment de la réception par LuxGroup du montant total par virement avant le jour de la prestation.

Article 5 – ANNULATION

En cas d'annulation de la commande par le CLIENT, celui-ci sera redevable d'une indemnité à LuxGroup calculée comme suit :

- plus d'un mois avant l'événement : pas d'indemnité
- entre 30 jours et 7 jours avant l'événement : 30% du montant convenu
- entre 7 jours et la date prévue : 75% du montant convenu

Article 6 – RECEPTION DU MATERIEL LOUE

Le Client s'engage à réceptionner les biens loués au lieu et à l'heure convenus avec LuxGroup Sprl . A défaut, LuxGroup Sprl peut ramener lesdits biens en ses locaux, aux frais du Clients.

Le (dé)chargement, le transport et le (dé)montage des biens loués sont aux frais et risques du locataire.

Le Client qui le désire est convié à assister à l'essai du matériel mis en œuvre avant chaque départ. Après essai concluant, le matériel est considéré en parfait état de fonctionnement même si le Client n'a pas assisté au test.

Article 7 – INSTALLATION (en cas de livraison uniquement)

La livraison se fera la veille de l'évènement. Pour l'installation du château gonflable, le CLIENT s'engage à prévoir un endroit plat, propre, présentant un sol régulier, libre de tout objet ou obstacle divers (arbre, clôture, mur,) et facilement accessible pour un véhicule avec remorque.

Le CLIENT veille également à ce que le courant électrique soit facilement accessible à l'endroit choisi, tous les frais de consommation électrique étant à charge du CLIENT.

Article 8 - SURVEILLANCE

L'utilisation du château gonflable, une fois installé, relève de la responsabilité exclusive du CLIENT. Ce dernier s'engage à prévoir en permanence la présence d'un adulte pendant toutes les périodes où l'accès au château gonflable est ouvert aux enfants. Il veillera à ce que le nombre d'enfants présents au même moment dans le château gonflable reste raisonnable (en fonction de l'âge des enfants). Il s'assurera que les enfants y jouent en ayant au préalable retirés chaussures et lunettes. Il interdira également que l'on y apporte boisson, nourriture ou objets divers et qu'on y fume.

Lorsque le château n'est plus accessible au public (notamment pendant la nuit), le château devra être dégonflé et entreposé dans un endroit fermé à clef.

Les dégâts constatés au matériel loué (à l'exception de ceux qui relèvent de l'usure normale) sont à charge du CLIENT, qui s'engage à rembourser les frais de réparation ou de remplacement qui seraient nécessaires.

Article 9 – INTEMPERIES

En cas de pluie, le CLIENT s'engage à dégonfler le château gonflable, à le plier et à le placer dans un endroit complètement abrité, de façon à éviter que le matelas se remplisse d'eau, ce qui compliquerait fortement son transport et risquerait de l'endommager. En cas de récupération par LuxGroup SPRL d'un château gonflable contenant de l'eau, une amende forfaitaire de 50 EUR sera appliquée.

En cas de vent, le CLIENT s'engage à amarrer le château gonflable. En cas de vent violent, le CLIENT s'engage à dégonfler le château gonflable et à le placer à l'abri. La non utilisation du château par le CLIENT, suite aux conditions atmosphériques, n'entraîne aucun dédommagement à charge de LuxGroup SPRL.

Article 10 – AUTORISATIONS ET TAXES

Le Client se charge, à ses frais, d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et d'acquitter les éventuelles taxes (communales et autres).

Article 11 – PAIEMENT

Le montant total de la location doit être réglé au plus tard la veille de la prestation sur le compte Belfius BE16.0688.9301.5874 – BIC GKCCBEBB. En cas de carence de paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de nous dégager de toute mission qui nous a été confiée par le débiteur et cessons d'encourir toute responsabilité à son égard.

Article 12 – RESTITUTION

Sauf accord écrit préalable, la restitution aura lieu à 20 h le jour de l'événement. Le CLIENT remettra à LuxGroup SPRL le matériel loué dans un état de propreté impeccable. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage ou de remise en état pourront lui être facturés.

En cas de restitution avec retard, sans accord préalable, une indemnité correspondant à 50% du tarif normal sera facturée par jour de retard.

Toute restitution non justifiée après la date prévue, engagera la responsabilité du Client pour toutes formes de préjudices subis par la société LuxGroup Sprl.

Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé sur la base du tarif public du fabricant en vigueur valeur neuve.

Article 13 – RESPONSABILITÉS

Le Client sera tenu pour responsable de tout vol, dégradation ou destruction survenu au matériel loué.

Le Client en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge dans les locaux de LuxGroup Sprl et ce jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel.

Par la passation de sa commande, le Client déclare avoir une parfaite maîtrise des conditions techniques dans lesquelles se déroulera son événement ainsi que la parfaite adéquation des

matériels loués auprès de LuxGroup Sprl. Il s'interdit donc toute réclamation fondée sur le fait que ceux-ci n'auraient pas convenu à l'utilisation envisagée.

Le Client doit utiliser le matériel conformément à sa destination.

La responsabilité de LuxGroup Sprl ne saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement des matériels loués liés à l'adjonction de matériels non compatibles, ou à une mauvaise installation.

Si la manifestation du Client doit se dérouler en plein air, le Client devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger le matériel de LuxGroup Sprl en cas d'intempérie.

Le Client, s'il est donneur d'ordre du transport des matériels sur le lieu de sa manifestation, reste responsable de tous les conséquences afférentes audit transport et renonce expressément à tous recours contre LuxGroup Sprl en cas de revendication, notamment, d'un sous-traitant du transporteur.

LuxGroup Sprl se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation en cas de force majeure (intempérie ou maladie par exemple)

Article 14 - ASSURANCES

Le Client fait son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel ou à raison de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde. Il est recommandé au Client d'assurer le matériel loué auprès d'une compagnie reconnue.

Article 15 – LITIGES

Le droit belge est d'application au présent contrat. En cas de contestation ou de non-respect des conditions fixées, les parties déclarent reconnaître la compétence des Cours et Tribunaux de Bruxelles.

B. LuxGroup -Conditions générales pour les animations

Les présentes CONDITIONS GENERALES de prestation règlent les relations entre la société LuxGroup Sprl et ses clientes et clients (ci-après appelés le « Client »). Elles font partie intégrante du contrat passé entre le Client et LuxGroup Sprl et couvrent toutes formes de prestations de service (ci-après les « Prestations »).

LuxGroup Sprl offre des prestations de services au Client dans le domaine de l'évènement.

En passant commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve.

Siège social

Rue Ferdinand Ribonnet 46, 6760 VIRTON (Belgique)

Adresse

Rue Ferdinand Ribonnet 46, 6760 VIRTON (Belgique)

Forme juridique : LuxGroup SPRL - N° entreprise : 0841.373.347

Horaires :

Mardi, mercredi et jeudi après-midi (à partir de 14h30),

Samedi et dimanche toute la journée

Pendant les congés scolaires

Lieux : Belgique, Grand-Duché du Luxembourg, France, Allemagne.

Modalités de réservation :

Au minimum deux semaines avant la date de prestation et ce, via notre site internet : www.luxannif.com (ou par téléphone au 0492/606972). L'équipe de LuxAnnif prendra contact avec vous dans les plus brefs délais. Un contrat vous sera transmis et devra nous être retourné signé au minimum 3 jours avant l'animation. (Soit par mail info@luxannif.com ou par voie postale)

Modalités de paiement :

Sauf indication contraire, *nos prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC)*

Une facture vous sera transmise (par mail) parallèlement au contrat de prestation de service.

Le montant total de la prestation doit être réglé **au plus tard la veille de l'animation** sur le compte Belfius BE16.0688.9301.5874 – BIC GKCCBEBB. En cas de carence de paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de nous dégager de toute mission qui nous a été confiée par le débiteur et cessons d'encourir toute responsabilité à son égard.

Nous fixons le tribunal de Arlon pour statuer en cas de litige.

Attention, l'animation ne sera validée qu'une fois le paiement (ou la preuve de paiement) confirmé.

Frais de déplacement :

Inclus

Modalité d'annulation :

Une fois le contrat signé et retourné à LuxAnnif, il n'est plus possible d'annuler la prestation.

Nombre d'enfants pour les anniversaires enfants :

12 enfants maximum (10 euros par enfant supplémentaire).

Nombre d'enfants pour les animations :

1 animateur par tranche de 20 enfants.

Sabam:

Nous portons à la connaissance du demandeur ou du propriétaire de la salle qu'il se doit de se mettre en ordre avec la Sabam avant la date de la prestation. (Ne concerne pas les animations à domicile.)

Protection de la vie privée :

Dans le cadre de nos activités nous pouvons être amenés à photographier les participants pendant les animations. Ces photos sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion de nos activités. Toutefois, tout participant peut refuser la publication des photos individuelles le concernant, en envoyant un mail spécifique adressé à info@luxannif.com. De plus tout participant peut demander le retrait de notre site web, de toutes les photos le concernant.

Informations pratiques :

LuxGroup Sprl se dégage de toute responsabilité en cas de pertes ou de vols /dégâts matériels dont l'animateur ne serait pas responsable.

Un accès à internet (wifi) est nécessaire lors de certaines de nos prestations (Boum Anniversaire notamment). Merci de bien vouloir partager votre connexion internet.

Conditions climatiques : nos activités peuvent se faire à l'intérieur comme à l'extérieur. A cette fin, il est utile de prévoir des vêtements en fonction de la météo.

LuxGroup Sprl se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation en cas de force majeure (intempérie par exemple)

Allergies alimentaires ou cutanées : nous signaler tout problème d'allergie avant l'animation. En aucun cas, nous ne serions tenus responsables, si une personne montrait des réactions.

Merci de bien vouloir mettre votre vaisselle (assiettes, verres, ...) à disposition de l'animateur.

L'animation peut être donnée en français, luxembourgeois ou allemand.

Merci de prévoir un repas pour l'équipe d'animation, lors de chaque animation diverse de plus de 3h ayant lieu le temps de midi ou lors du souper.

Responsabilité :

LuxGroup décline toute responsabilité en cas de retard d'exécution de la Prestation ayant pour origine la défaillance ou le retard d'un tiers, quel que soit la nature de l'intervention de ce dernier.

Le Client prendra toutes dispositions nécessaires pour permettre l'accès et la circulation en temps voulu du personnel et des véhicules sur le lieu de la Prestation. Il s'engage à réserver à LuxGroup une surface suffisante pour installer le matériel et si une reconnaissance préalable des locaux a été effectuée à ne pas réduire ou déplacer la zone réservée à LuxGroup. Sauf dispositions contraires précisées dans le Devis, le Client fournira une alimentation électrique suffisamment dimensionnée, avec prise de terre et aux normes en vigueur à moins de 10 mètres de la régie. Le Client prendra à sa charge les consommations et abonnements de l'énergie et de tous fluides éventuels nécessaires à la Prestation.

Si le Client décide de faire appel à des manutentionnaires extérieurs ou à ses propres salariés dans le cadre de l'exécution de la Prestation, il devra être titulaire de toutes les autorisations administratives éventuellement nécessaires et s'engage à remplir toutes les formalités administratives qui seront obligatoires ou nécessaires. Si, en raison d'une faute du Client ou de l'inexécution par celui-ci de l'une de ses obligations au titre de ce qui précède, une quelconque administration ou juridiction considérait qu'un manutentionnaire ou l'un des salariés de client a la qualité d'employé de LuxGroup Sprl, le Client rembourserait à LuxGroup Sprl le montant intégral de toute somme, cotisation, impôt, amende ou taxe, y compris les intérêts et majorations y afférents, qui auraient été réclamés à LuxGroup Sprl du fait d'une telle décision.

Si la Prestation doit se dérouler en plein air, le Client devra prendre toutes les dispositions nécessaires à la poursuite de la Prestation sans inconvénient pour le personnel et le matériel de LuxGroup Sprl en cas d'intempérie. Si la Prestation doit être reportée à une date ultérieure par suite d'intempéries conformes avec les prescriptions propres au droit du travail et aux règles de l'art, LuxGroup Sprl s'efforcera de trouver un accord avec le Client sur les conditions de ce report. Faute d'accord, le montant du contrat restera intégralement dû par le Client.

Le Client reste totalement responsable de toute demande d'autorisations administratives, du paiement des impôts, taxes, charges, droits d'auteurs ou autres et plus généralement de tout risque financier et de toute responsabilité commerciale ou civile incombant à l'organisateur de la manifestation.

A ce titre il devra assumer toutes les conséquences directes ou indirectes de l'utilisation du personnel et du matériel mis à sa disposition par LUXGROUP SPRL.

Pendant toute la Prestation et notamment jusqu'à l'enlèvement du matériel par LUXGROUP SPRL à la fin de la manifestation du Client, ce dernier reste responsable de tout vol, total ou partiel, dégradation, perte ou dommage subis par le matériel y compris les lampes et câbles, et s'engage à rembourser à LUXGROUP SPRL le coût des réparations au prix d'atelier et les rachats de matériels perdus ou irréparables au prix catalogue des fabricants ou de leur distributeur en vigueur au moment du remplacement.

LUXGROUP SPRL recommande formellement et fortement au Client de souscrire une assurance dédiée auprès d'une compagnie notoirement connue.

Le Client, s'il est donneur d'ordre du transport des matériels sur le lieu de la Prestation, reste responsable de tous les conséquences afférentes audit transport et renonce expressément à tous recours contre LUXGROUP SPRL en cas de revendication, notamment, d'un sous-traitant du transporteur.

L'utilisation des engins de transport, de manutention, de l'outillage ainsi que l'emploi de la main d'œuvre appartenant au Client ou en louage restent sous l'entière responsabilité du Client, même en présence du ou des techniciens d'LUXGROUP SPRL.

Au cas où l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CGP deviendraient caduques ou irréalisables, toutes les autres dispositions resteront valables.

Les dispositions caduques ou irréalisables seront remplacées par une disposition conforme au but de la convention ou au moins proche, et susceptible d'avoir été adoptée par les parties s'ils avaient eu connaissance de la nullité ou du caractère irréalisable des dispositions concernées. Il en va de même pour toute éventuelle lacune constatée dans les présentes CGP.

L'équipe de LuxAnnif vous souhaite une bonne animation